

Communiqué de presse de la Conférence des Évêques de Belgique : les cultes en code jaune, le masque buccal n'est plus obligatoire.

« À compter de ce 7 mars 2022, l'obligation du masque bucco-nasal prend fin pour les cultes. Ainsi disparaît après deux longues années, la dernière restriction majeure aux célébrations religieuses. Auparavant, la 'distanciation sociale' obligatoire et le nombre maximum de participants par célébration avaient déjà été supprimés.

Les Évêques appellent au maintien des bonnes habitudes comme la désinfection des mains à l'entrée, une bonne aération des espaces intérieurs et à éviter tout contact physique inutile. La prudence et le bon sens restent cependant de mise. Le virus n'est pas encore complètement vaincu. »